

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES VERBAUX
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
COMPTE RENDU
SEANCE DU 28 MARS A 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 20 mars 2018

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT, M. Pierre SEIGNEZ, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, M. Jean-Claude MAHY

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Teddy DRILA donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, Mme Marie-Pierre WOZNIK donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme France LECOQ donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER

Titulaires absents : M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATIONS

Budget principal

Question 1 - BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017

Question reportée à un conseil communautaire ultérieur faute d'élément.

Question 2 - 2018.18 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017

Préambule :

Monsieur Paul SAGNIEZ, 1er Vice-Président, présente au Conseil communautaire le compte administratif 2017 du budget principal.

Il précise les éléments qui ont, au-delà du fonctionnement habituel, marqués l'année 2017.

Le résultat cumulé 2017 de la section d'investissement présente un excédent de 179 575.28 €.

Le compte administratif 2017 fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement avant affectation de 1 936 647.34€.

		Dépenses	Recettes	Excédent	déficit
Réalizations 2017	Fonctionnement	5 983 769.73 €	6 219 403.55 €	235 633.82 €	
	Investissement	993 890.75 €	395 520.48 €		598 370.27 €
Report 2016	Fonctionnement (002)		1 701 013.52 €		
	Investissement (001)		855 888.35 €		
Total (réalisations + reports)		6 977 660.48 €	9 171 825.90 €	2 194 165.42 €	
RAR à inscrire sur l'exercice 2018	Fonctionnement				
	Investissement	142 198.80 €	64 256.00 €		77942.80
Réalizations 2017	Fonctionnement	5 983 769.73 €	7 920 417.07 €	1 936 647.34 €	
	Investissement	1 136 089.55 €	1 315 664.83 €	179 575.28 €	

Le Président sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

Question 3 - 2018.19 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Monsieur Paul SAGNIEZ, 1er Vice-Président, présente au Conseil communautaire les données relatives à l'affectation des résultats de l'exercice 2017.

Le compte administratif fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement de 1 936 647.34€.

		Dépenses	Recettes	Excédent	déficit

Réalizations 2017	Fonctionnement	5 983 769.73 €	6 219 403.55 €	235 633.82 €	
	Investissement	993 890.75 €	395 520.48 €		598 370.27 €

Report 2016	Fonctionnement (002)		1 701 013.52 €	1 936 647.34 €	
	Investissement (001)		855 888.35 €	257 518.08€	
Total (réalisations + reports)		6 977 660.48 €	9 171 825.90 €	2 194 165.42€	

RAR à inscrire sur l'exercice 2018	Fonctionnement				
	Investissement	142 198.80 €	64 256.00 €		

Réalizations 2017	Fonctionnement	5 983 769.73 €	7 920 417.07 €		
	Investissement	1 136 089.55 €	1 315 664.83 €		
	TOTAL CUMULE	7 119 859.28 €	9 236 081.90 €		

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- **Excédent d'investissement reporté : 257 518,08€ (Recettes d'investissement N+1 : R001)**
- **Virement à la section d'investissement : 0 € (recettes d'investissement N+1 : 1068)**
- **Part d'excédent affectée en réserves : 0€**
- **Excédent de fonctionnement reporté : 1 936 647,34€ (Recettes de fonctionnement N+1 : R002)**

Question 4 - 2018.20 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT DEFINITION DES TAXES DIRECTES ET COTISATIONS LOCALES POUR L'EXERCICE 2018

Monsieur Paul SAGNIEZ, 1er Vice-Président, rappelle à l'Assemblée que conformément au rapport d'orientation budgétaire acté par le conseil communautaire le 7 février 2018, il est proposé au conseil de maintenir les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de maintenir au titre de l'année 2018 les taux d'imposition des 3 taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti), pour mémoire augmentés une seule fois de 1.4% en 2014, et la cotisation foncière des entreprises, de la façon suivante :

Taxes directes locales	Taux d'imposition 2018
Taxe d'habitation	13,15%
Taxe foncière (bâti)	1,39%
Taxe foncière (non bâti)	7,11%
Cotisation foncière des entreprises	29,21%

Question 5 - 2018.21 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT DEFINITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE (TEOMI) POUR L'EXERCICE 2018

Le Président rappelle que, exerçant la compétence obligatoire « collecte et le traitement des déchets des ménages », la CCPS peut financer les dépenses par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Le taux de TEOM permet d'estimer la recette attendue à 980 465,60 € selon le détail ci-après :

	estimation des bases d'imposition de 2018	proposition de taux 2018	produit attendu
Beurain	106 371,00 €	11.04%	11 743,36 €
Bermerain	386 499,00 €		42 669,49 €
Capelle	80 957,00 €		8 937,65 €
Escarmain	227 241,00 €		25 087,41 €
Haussy	812 044,00 €		89 649,66 €
Montrecourt	142 220,00 €		15 701,09 €
Romerries	231 150,00 €		25 518,96 €
Saint Martin	251 035,00 €		27 714,26 €

Saint Python	760 136,00 €		83 919,01 €
Saulzoir	1 026 258,00 €		113 298,88 €
Solesmes	3 038 542,00 €		335 455,04 €
Somaing	197 704,00 €		21 826,52 €
Vendegies	608 518,00 €		67 180,39 €
Vertain	287 723,00 e		31 764,62 €
Viesly	724 631,00 €		79 999,26 €
TOTAL	8 881 029,00 €	TOTAL	980 465,60 €

La part variable est estimée à 362 845,00€ pour l'année 2018.

La recette totale liée à la TEOMI est estimée à 1 343 310.60 €.

Il est précisé que concernant l'évolution des recettes et des dépenses réelles sur les exercices précédents, le budget prévisionnel 2018 tend vers l'équilibre. La sensibilisation, la pédagogie et le suivi restent des actions indispensables pour maintenir, voire réduire le coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de maintenir :

- le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 11,04% pour l'année 2018,

- la part incitative (I) appliquée depuis 2014, à savoir un coût de 0,0135 € le litre d'ordures ménagères pour l'exercice 2018,

- le nombre de levées effectuées en comptabilisant d'office les 17 levées pour chaque foyer prévues à l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (TEOMI).

Question 6 - 2018.22 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2018

Le tableau ci-dessous précise les subventions de fonctionnement versées aux associations et aux personnes de droit privé pour l'exercice 2018 :

Fonction	Détail	Montant BP 2018
041	Coopération internationale (subvention CICDI MALI)	5.000,00 €
	Sous total subventions aux associations - 6574	5.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution des subventions à verser aux associations et aux personnes de droit privé selon la répartition du tableau ci-dessus pour un total de cinq mille euros au titre de l'exercice 2018.

Les crédits seront prévus au budget primitif de la Communauté de communes du Pays Solesmois pour l'exercice 2018.

Question 7 - 2018.23 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le président rappelle au conseil communautaire qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Conformément au rapport d'orientation budgétaire, le tableau des emplois de la Communauté de communes du Pays Solesmois est actualisé pour tenir compte de l'évolution des besoins pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communautaire en date du 28/03/2018 (tableau joint à la présente délibération) et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2018.

Question 8 - 2018.24 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018

En conformité avec le débat d'orientation budgétaire du 7 février 2018,

Le budget primitif de la Communauté de Communes du Pays Solesmois est proposé comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement au titre de l'année 2018	7 406 772,80 €	6 233 855,07 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)		1 936 647,34 €
Total	7 406 772,80 €	8 170 502,41 €
Investissement	Dépenses	Recettes

Investissement voté en 2018 y compris le compte 1068	2 994 832,18 €	2 815 256,90 €
RAR	142 198,80 €	64 256,00 €
Solde d'exécution reporté		257 518,08 €
Total	3 137 030,98 €	3 137 030,98 €

Total Budget	10 543 803,78 €	11 307 533,39 €
---------------------	------------------------	------------------------

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve par chapitre le budget primitif 2018 de la Communauté de communes, dont la présentation générale est reprise ci-dessus.

Budget annexe, bâtiment relais

Question 9 - BUDGET ANNEXE, BATIMENT RELAIS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017

Question reportée à un conseil communautaire ultérieur faute d'élément.

Question 10 - 2018.25 BUDGET ANNEXE, BATIMENT RELAIS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017

Monsieur Paul SAGNIEZ, 1^{er} Vice-Président, présente au Conseil communautaire le compte administratif 2017 du budget annexe, bâtiment relais.

		Dépenses	Recettes	Excédent	déficit
Réalizations 2017	Fonctionnement	19 113.95 €	12 087.00 €		7 026.95
	Investissement	191 564.72 €	163 274.32 €		28 290.40
Report 2016	Fonctionnement (002)		68 567.95 €	61 541.00 €	
	Investissement (001)	3 240.40 €			31 530.80 €
Total (réalisations + reports)		213 919.07 €	243 929.27 €		
Résultat cumulé	Fonctionnement	19 113.95 €	80 654.95 €		
	Investissement	194 805.12 €	163 274.32 €		
	TOTAL CUMULE	213 919.07 €	243 929.27 €		

Le Président sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget annexe, bâtiment relais, de la Communauté de communes du Pays Solesmois.

Question 11 - 2018.26 BUDGET ANNEXE, BATIMENT RELAIS : PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Monsieur Paul SAGNIEZ, 1^{er} Vice-Président, présente au Conseil communautaire les données relatives à l'affectation des résultats de l'exercice 2017.

Le compte administratif fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement de 61 541.00 €, ainsi qu'un déficit d'investissement de 31 530.80 € comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Excédent	déficit
Réalizations 2017	Fonctionnement	19 113.95 €	12 087.00 €		7 026.95
	Investissement	191 564.72 €	163 274.32 €		28 290.40
Report 2016	Fonctionnement (002)		68 567.95 €		
	Investissement (001)	3 240.40 €			
Total (réalisations + reports)		213 919.07 €	243 929.27 €		
Résultat cumulé	Fonctionnement	19 113.95 €	80 654.95 €	61 541.00 €	
	Investissement	194 805.12 €	163 274.32 €		31 530.80 €
	TOTAL CUMULE	213 919.07 €	243 929.27 €	30 010.20 €	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- déficit d'investissement reporté : 31 530,80 € (Dépenses d'investissement N+1 : D001)
- Virement à la section d'investissement : 30 530,80 € (recettes d'investissement N+1 : 1068)
- Excédent de fonctionnement reporté : 31 010,20€ (Recettes de fonctionnement N+1 : R002)

Question 12 - 2018.27 BUDGET ANNEXE, BATIMENT RELAIS : PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE BATIMENT RELAIS POUR L'EXERCICE 2018

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 7 février 2018,
Il est proposé d'adopter le budget primitif annexe bâtiment relais de la Communauté de Communes du Pays Solesmois comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement au titre de l'année 2018	43 097,20 €	12.087,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)		31 010,20 €
Total	43 097,20 €	43 097,20 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Investissement voté en 2018 y compris le compte 1068	30 000,00 €	61 530,80 €
RAR		
Solde d'exécution reporté	31 530,80 €	
Total	61 530,80 €	61 530,80 €

Total Budget	104 628,00 €	104 628,00 €
--------------	--------------	--------------

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve par chapitre le budget annexe primitif 2018, bâtiment relais.

Interventions, remarques :

Il est prévu d'intégrer ce budget au Budget principal de la CCPS car le Bâtiment est devenu le siège de la CCPS.

Question 13 - 2018.28 PORTANT APPROBATION DE LA DECISION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES REPAS A DOMICILE ET FIXANT LA COMPENSATION D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC

S'agissant de l'attribution de la délégation de service public des repas à domicile :

Mme PRALAT, Vice-Présidente en charge des repas à domicile, explique que dans le cadre de la délégation de service public (DSP) pour le service des repas à domicile, la Commission DSP a reçu, puis examiné deux candidatures et offres (ACCES et l'EHPAD « Les Jardins d'Iroise de Villereau ») le 16 janvier 2017.

Suite à l'analyse des offres, ACCES a obtenu 91 points, quant à l'EHPAD « Les Jardins d'Iroise de Villereau » il a eu la note 54.

Le rapport d'analyse des offres a été transmis le 22 janvier 2018.

Le 16 janvier 2018, la CDSP a attribué, à l'unanimité, la délégation de service public à ACCES.

S'agissant de la compensation d'obligation de service public

Depuis le 1^{er} avril 2016, le coût d'un repas livré par ACCES était de 6,87 € TTC.

6,15 € TTC étaient à la charge du bénéficiaire et la différence (appelée compensation d'obligation de service public) d'un montant de 0,72 € était pris en charge par la CCPS.

La nouvelle proposition d'ACCES augmente le prix du repas à 7,14 € TTC.

Après analyse de l'avis de la Commission de Délégation Service Public, le bureau communautaire propose que le tarif des usagers soit révisé de 6,15€ TTC à 6,42 € TTC à partir du 1^{er} mai 2018 de façon à ce qu'ils prennent en charge la totalité de l'augmentation du tarif.

La compensation d'obligation du service public lors du mois d'avril 2018 sera de 0,99 € par repas, soit un coût à l'utilisateur de 6,15 € TTC.

À partir du 1^{er} mai 2018, les usagers verseront 6,42 € TTC par repas et la CCPS versera 0,72€ par repas au titre de la compensation d'obligation de service public.

S'agissant de la Durée de la délégation de service public

Il est précisé que la délégation de service public est conclue à compter du 1^{er} avril 2018 pour une durée d'un an. La convention pourra être prolongée trois fois expressément en fonction de l'avancée du projet de restauration collective intercommunal.

Le comité technique paritaire a émis un avis favorable le 5 décembre 2017 ;

Les rapports et procès-verbaux de la Commission de Délégation de Service Public en date du 16 janvier 2018 ont été diffusés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix de la Commission de Délégation de Service Public en attribuant la délégation de service public, pour la gestion du service de livraison à domicile de repas pour les personnes âgées de 60 ans et plus et toute personne présentant une déficience physique même temporaire sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, à l'Association Association pour la Création et la Coordination d'Équipements médico-Sociaux (ACCES), située au Lieu-dit Abbaye des Guillemins à WALINCOURT-SELVIGNY (59127) à compter du 1^{er} avril 2018 pour une durée d'un an avec possibilité de prolongation expresse en fonction de l'avancée du projet de restauration collective intercommunal ;

- de fixer à 0,99 € par repas la compensation d'obligation de service public pour le mois d'avril 2018 ;

- de fixer à 0,72 € par repas la compensation d'obligation de service public à partir du 1^{er} mai 2018.

Interventions, remarques :

Le Président explique que la compensation sera prise en charge par la CCPS durant le mois d'avril et qu'elle sera ensuite supportée dans son intégralité par l'utilisateur à compter du 1^{er} mai.

Question 14 - 2018.29 VALIDANT LA CANDIDATURE CONJOINTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI ET DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU CAUDRESIS-CATESIS ET DU PAYS SOLESMOIS A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR CREER DES ESPACES DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE DE LA REGION DES HAUTS-DE-FRANCE

Dans le but de renforcer et de structurer les filières de la politique touristique de l'arrondissement de Cambrai, les intercommunalités de Cambrai, du Caudrésis-Catésis et du Pays Solesmois ont validé fin 2017 l'ambition de développer une stratégie partagée de la destination touristique du Cambrésis coordonnée par l'Office du Tourisme du Cambrésis.

Le Conseil Régional a lancé un appel à manifestation d'intérêt relatif au déploiement de contrat de rayonnement touristique prioritairement axé sur le marketing territorial.

Afin de se positionner, les acteurs du Cambrésis ont constitué un groupe de travail (EPCI et Office du tourisme) pour construire une candidature commune.

L'aide de la Région apportera un support méthodologique, technique et financier et pourra faire levier sur les financements locaux et favoriser la mobilisation d'autres partenaires institutionnels publics et privés dans la mise en œuvre du programme.

La valorisation des sous-sols a été retenue comme thématique de référence à cette future destination.

En préfigurant le futur espace de rayonnement touristique, la candidature du Cambrésis portera ainsi sur une mission pré-opérationnelle, comportant :

- Un recensement complet et détaillé, traduit cartographiquement, des éléments patrimoniaux liés à la thématique des sous-sols,
- Une analyse juridique de chaque site, portant sur les réglementations en vigueur et la domanialité,
- Une étude de marketing territorial, menée à l'échelle du Cambrésis,
- Une étude technique des sites identifiés préalablement avec, *a minima*, un site par territoire intercommunal.

L'Office du Tourisme du Cambrésis, portera le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le dossier de candidature conjoint avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai, la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis et son dépôt

- de valider le portage du projet relatif à la structuration de la filière sur les sous-sols (étude sur le recensement / les modalités techniques et juridiques / la mission marketing en découlant sur les principaux sites) par l'Office du Tourisme du Cambrésis ;

- d'autoriser le président à signer tout document y afférent.

Question 15 - 2018.30 PORTANT ABROGATION DES DELIBERATIONS 2017.62 ET 2017.109 ET NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SELLE

Les services de l'État ont approuvé l'adhésion du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de l'Écaillon et de ses Affluents (SMAEA) au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle (SMBS).

Jusqu'alors le SMBS s'étendait pour la CCPS sur les communes de Saulzoir, Montrécourt, Haussy, Saint-Python et Solesmes. La CCPS était représentée au SMBS par 1 titulaire et 1 suppléant par commune.

Par l'adhésion du SMAEA, le SMBS est élargi aux communes de Sommaing-sur-Écaillon, Vendegies-sur-Écaillon, Bermerain et Saint-Martin-sur-Écaillons. La CCPS était représentée au SMAEA par 8 représentants.

L'adhésion du SMAEA au SMBS impose la désignation d'un titulaire et de son suppléant par commune inscrite dans le nouveau périmètre du SMBS, à savoir les communes de Bermerain, Haussy, Montrécourt, Saint-Martin-sur-Écaillon, Saint-Python, Saulzoir, Solesmes, Sommaing-sur-Écaillon et Vendegies-sur-Écaillon.

Les délégués titulaires et suppléants doivent être conseillers communautaires out conseillers municipaux.

La participation de la CCPS excédant 20.000 euros, celle-ci dispose d'un délégué supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de maintenir les délégués actuels au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle pour les communes concernées par l'adhésion, à savoir :

- Pour Haussy, Mme Evelyne LAMAND, suppléée par M. Henri BUISSET ;
- Pour Montrécourt, M. Marc GUILLEZ, suppléé par M. Albert DEVIGNE ;
- Pour Saulzoir, Elie MONIER, suppléé par M. Gilbert XHAUFLAIR ;
- Pour Saint-Python, Georges FLAMENGT, suppléé par M. Gérard POIRETTE ;
- Pour Solesmes, par Fernand KIK, suppléé par Mme Marie-Andrée COVIN ;

- de nommer, pour les communes concernées par l'adhésion du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de l'Écaillon et de ses Affluents au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle, les délégués titulaires et suppléants suivants :

- Pour Bermerain, M. Yvan BRUNIAU suppléé par M. Patrick TEINTE ;
- Pour Saint-Martin-sur-Écaillon, M. Michel DHANEUS suppléé par M. Jackie DURUT ;
- Pour Sommaing-sur-Écaillon, M. Marc CARPENTIER suppléé par M. Roland SALENGRO ;
- Pour Vendegies-sur-Écaillon, M. Philippe PAYEN suppléé par M. Cédric DERET

- de nommer en tant que délégué supplémentaire, M. Didier ESCARTIN, et son suppléant, M. Teddy DRILA, au titre de la participation de la Communauté de Communes du Pays Solesmois excédant 20.000 euros.

QUESTIONS DIVERSES

- Représentation de la CCPS aux commissions Tourisme et Santé du Pôle Métropolitain Hainaut-Cambrésis

Santé : titulaire Georges FLAMENGT – suppléant Patrick TEINTE

Tourisme : titulaire Philippe PAYEN – suppléant Patrick Teinte